

LA CHALOTTERIE
CONTRAT 2024 Produits Laitiers

1. PARTIES CONTRACTANTES

Entre le producteur :

Geoffroy CHAMPIN

Ferme « La Chalotterie » Hameau de la Goularderie

77390 Ozouër-le-Voulgis

Tél Portable : 06 89 03 40 16

Mail : lachalotterie@orange.fr

Et l'adhérent de l'association :

Nom/Prénom :

Adresse :

.....

Tél : Mail :

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis ci-dessous.

2. CONTENU DU CONTRAT

Le présent contrat concerne l'approvisionnement d'un **panier fixe** de produits laitiers, au choix parmi la liste ci-après, sur une durée de 10 mois du 12 mars 2024 au 17 décembre 2024.

Le choix du panier se fait lors de la signature du contrat et reste identique pour toute la période de distribution.

10 livraisons sont prévues les mardis 12 mars, 9 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 27 août, 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2024.

Le retrait des produits laitiers se fera les mardis indiqués ci-dessous entre 18h30 à 20h au local mis à la disposition de l'AMAP "Les SAPOUSS" : Villa Saint-Jean, La Grange au Bois, 91230 Yerres. Toutefois, la tranche horaire pourra être modifiée en fonction des contraintes imposées.

Certains produits (Bri'chon, Mozzarella, Tome aux épices) pourraient être proposés lors des livraisons mentionnées ci-dessus. Une information sera adressée aux Amapiens avant les livraisons concernées.

Par souci de respect de la chaîne du froid, il est conseillé de se munir d'un sac isotherme ou d'une glacière pour emporter les produits laitiers.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP mais également à :

Engagements de l'adhérent(e) :

- **Rapporter les contenants propres** (pots et bouteilles en verre et seaux). A défaut une consigne de 0.50€ sera demandée par contenant manquant et/ou sale.
- Gérer le partage éventuel de son panier laitier, ses retards et absences (vacances...) aux distributions

Engagements futurs du fermier :

- Livrer une fois par mois des produits laitiers frais, de qualité, préparés à la ferme,

Engagements communs :

- Gérer ensemble la problématique de l'emballage afin de satisfaire à la réglementation, limiter l'empreinte environnementale et maintenir un poids de transport raisonnable. A ce titre le tableau récapitulatif ci-dessous reprenant les informations obligatoires pourra se substituer à un étiquetage individuel afin de permettre la réutilisation des contenants. L'adhérent s'engage donc à bien en prendre connaissance dont notamment la température et durée de conservation ainsi que le caractère cru ou pasteurisé du produit. Il veillera à transmettre cette information à toute personne venant retirer son panier pour son compte.

3. COMPOSITION DU PANIER, PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

LAITAGE 2024							
Produits	Fabrication	Ingrédients	Conditionnement	T° de conserv.	Tarif unitaire	Quantité	Total
Lait	Cru	Lait cru	1 Litre	4°C	2.20 €		
			3 Litres	4°C	5.40€		
Crème	Cru	Lait, ferments	330 ml Environ	4°C	4.20€		
Fromage Faisselle	Pasteurisé 0% MG	Lait, ferments, présure	330g Environ	4°C	2.80€		
			1kg Environ	4°C	5.30€		
Fromage Blanc	Pasteurisé 0% MG	Lait, ferments, présure	330g Environ	4°C	2.80€		
			1 kg Environ	4°C	5.30€		
Yaourt	Pasteurisé 20% MG	Lait, ferments	330g Environ	4°C	2.40€		
			1 Kg Environ	4°C	4.40€		
			3 Kg Environ	4°C	12 €		
Skyr	Pasteurisé, 0% MG	Lait, ferments	330g Environ	4°C	2.80€		
			1Kg Environ	4°C	5.00€		
Labneh	Pasteurisé 30%MG	Laits, ferments	1 kg Environ	4°C	7.90€		
Tome au lait cru	Cru 30% MG min	Lait, ferments, présure, sel	250g env	4°C	4.60€		
			500g env	4°C	8.60€		
			1kg env	4°C	16.80€		
Sous-total (a)							
Pour équilibrer la production matière grasse/ matière protéique, le beurre ne peut être commandé qu'en proportion des commandes des produits précédents. <u>A savoir 1 morceau par tranche de 14 euros (a).</u>							
Beurre doux	Cru	Crème crue	250g env	4°c	5.20€		
Beurre 1/2 sel	Cru	Crème crue, sel 2.5%	250g env	4°c	5.20€		
Total Contrat (Sous-total a + Beurre)						x 10	
Le paiement se fera au moyen d'1 à 4 chèques à l'ordre de EARL Champin à condition que chaque versement soit égal à 35 €.							
Nombre de chèque (s) :		Montant				TOTAL =	

L'ensemble des chèques est collecté à la signature du contrat. L'encaissement se faisant pour le 1er chèque lors de la 1ère livraison, et ensuite selon le nombre de chèques les 7 mai, 2 juillet, 22 octobre. Je m'engage à ce que mon règlement puisse être encaissé à partir de la signature du contrat, suivant les modalités décrites ci-dessus.

Ce contrat est signé en 2 exemplaires et conservé par les signataires.

Fait à, le

Nom et signature de l'adhérent(e)

Nom et signature de l'élèveur